

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2019



CARAGOUCDES

HAUTE GARONNE

Chères Caragoudaises, chers Caragoudais,

Notre monde et notre avenir suscitent de multiples questionnements. L'humanité se trouve face à de nombreux défis.

Ce n'est pas nouveau en ce qui concerne l'organisation des sociétés, la citoyenneté, le maintien des grands équilibres, la recherche de la paix, la répartition des richesses.

Par contre, la conservation de notre environnement devient désormais une urgence. Tributaires de la nature qui assure notre existence, nous devons modifier nos manières de vivre, de consommer, d'agir sur les espaces, faute de quoi notre pérennité sera remise en question.

Des changements apparaissent déjà dans de nombreux domaines : surveillance et amélioration de l'assainissement individuel, recours plus rares aux produits phytosanitaires, amélioration du ramassage et du traitement des ordures ménagères, modes de consommation plus raisonnés, éclairage électrique plus économe.

Nous ne parviendrons à garantir les équilibres vitaux qu'avec de forts engagements collectifs et le sens aigu des responsabilités, à tous les niveaux, de nos responsables nationaux et internationaux, mais aussi de chacune et chacun d'entre nous.

L'année 2018 s'est terminée pour notre pays par des mouvements sociaux de grande ampleur. Le dialogue et la concertation doivent prendre le relais des violences. Le président de la république nous invite à un grand débat, permettant de signifier colères, frustrations mais aussi propositions pour améliorer notre vivre ensemble et nos institutions. Espérons que ce débat conduira à conforter notre république, et les valeurs qu'elle porte : liberté, égalité, fraternité.

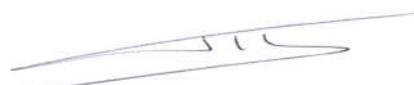
L'élu local que je suis regrette infiniment que ce souci de concertation n'est pas été plus marqué lors des réformes territoriales. Je pense notamment à la fusion des régions, des intercommunalités, à la suppression pure et simple de syndicats de communes qui avaient pourtant fait leur preuve. Ces opérations furent réalisées sans consultation des citoyens, sans tenir aucun compte des avis des élus du terrain.

C'est en préservant et développant le sens du collectif, que nous parviendrons à affronter les difficultés et à assurer notre avenir.

Que vous soyez originaires de Caragoudes ou habitants de fraîche date, vous constatez qu'on est bien chez nous, que nous bénéficions d'un cadre de vie agréable. Œuvrons collectivement pour conforter ce bien-vivre et améliorer tout ce qui peut l'être.

Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2019.

Jean-Louis Cancian



Maire de Caragoudes

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2018

Vendredi 19 janvier

Le bulletin municipal 2018 vient de paraître et sera distribué aux familles de la commune.

La cérémonie des vœux aura lieu le 21 janvier 2018, à cette occasion le blason de Caragoudes sera présenté à la population. Les membres du conseil veillent à la préparation de cette journée.

Une journée citoyenne de travaux bénévoles sera organisée le 24 février 2018. Le programme des travaux qui seront réalisés à cette occasion : réfection peinture, plantations, élagages...

M. Didier Amans a rénové la porte d'entrée de l'église, les membres du conseil le remercient pour cette réalisation.

Vendredi 23 mars

La communauté de communes des Terres du Lauragais vient de délibérer en faveur de son adhésion au syndicat mixte d'aménagement des rivières du val d'Ariège (SYMAR). Ce syndicat verra ainsi son territoire de compétence étendu aux communes de Saint-Léon, Mauvaisin, Nailloux, Aignes, Calmont, Montgeard, Monestrol, Gibel.

Par délibération, le conseil approuve (7 pour, 2 contre, 0 abstention) l'adhésion de la communauté de communes des Terres du Lauragais au SYMAR val d'Ariège.

La communauté de communes des Terres du Lauragais vient de délibérer pour préciser la définition des contours de la compétence supplémentaire « culture ».

Sont retenus :

- la réalisation d'un schéma de développement culturel,
- le soutien financier aux manifestations et actions culturelles d'intérêt communautaire.

Par contre, est restitué à la commune de Caraman l'accompagnement du centre culturel Antoine de Saint-Exupéry.

Par délibération, le conseil approuve (6 pour, 3 contre, 0 abstention) la prise de compétence supplémentaire « culture », ainsi définie, par la communauté de communes des Terres du Lauragais.

Le compte administratif 2017 du SIVUSEM vient d'être approuvé par le conseil syndical, pour la dernière fois avant dissolution effective du syndicat.

Ce bilan financier présente un excédent de fonctionnement de 62 934,17 € et un excédent d'investissement de 40 935,04 €.

La répartition de ces montants entre les 6 communes membres, au prorata de la population, attribue à la commune de Caragoudes 8 753,76 € en fonctionnement et 5 693,78 € en investissement.

Par délibération, le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Le conseil syndical du SIVUSEM, lors de la séance du 20 février 2018, a approuvé à l'unanimité des membres présents les conditions de la liquidation financière et patrimoniale du SIVUSEM dont les principales sont les suivantes :

- le transfert des biens acquis ou réalisés par le SIVUSEM au seul bénéfice de la commune de Tarabel sans contrepartie ni soulte, inventaire d'un montant total de 1 676 292 € au 31 décembre 2016,
- la restitution à la commune de Tarabel du terrain ayant été mis à disposition du SIVUSEM,
- le transfert de la dette du SIVUSEM à la commune de Tarabel d'un montant de 737 909,42 € au 31 décembre 2016,
- l'engagement des communes de Caragoudes Maureville, Mourvilles-Basses, Sègreville, Toutens à contribuer auprès de la commune de Tarabel au remboursement des emprunts souscrits dans le cadre du SIVUSEM,
- la répartition du résultat aux communes membres.

Par délibération, le conseil approuve (7 pour, 2 contre, 1 abstention), les conditions proposées en vue de la liquidation financière et patrimoniale du SIVUSEM.

La conférence intercommunale pour la gestion de l'école de Tarabel, lors de la réunion du 20 février 2018, a fixé la participation des communes pour l'année 2018. La participation globale pour cet exercice s'élève à 42 598 € pour la commune de Caragoudes (23 élèves).

Le conseil, par délibération, approuve cette proposition à l'unanimité.

Par délibération, le conseil annule, à l'unanimité, la délibération SIVUSEM 2017-06 du 23 mars 2017 concernant l'étalement de la soulte du SIVUSEM.

M. le Président de l'entente intercommunale pour la gestion de l'école de Tarabel a présenté les résultats de l'exercice 2017 : ce bilan présente un solde négatif en fonctionnement de 3 496,97 € ainsi qu'un solde négatif en investissement de 13 701 €. Ces montants sont reportés sur le budget 2018.

Le conseil approuve à l'unanimité ce report par délibération.

Les portes d'entrée des écoles maternelle et élémentaire de Tarabel s'ouvrent trop facilement. Des enfants se sont ainsi retrouvés à l'extérieur de l'école. Il est proposé de sécuriser ces issues par des dispositifs avec lecteur de badges. La dépense prévue est de 3 995,45 €.

Le conseil approuve par délibération cette proposition de sécurisation de l'école (8 pour, 0 contre, 2 abstentions).

M. le Maire présente le bilan comptable de l'exercice 2017 avec l'aide technique de Mme Valérie Claret, secrétaire de mairie.

	Fonctionnement	Investissement
Résultats antérieurs	54 426,26 €	-7 549,21 €
Recettes 2017	134 705,52 €	17 817,21 €
Dépenses 2017	106 032,40 €	13 891,77 €
Résultats 2017	28 673,12 €	3 925,44 €
Résultats cumulés	83 099,38 €	-3 623,77 €
Report des dépenses d'investissement		-5 323,22 €
Résultats nets à reprendre	83 099,38 €	-8 946,99 €

Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité.

Par délibération, le conseil affecte les résultats de fonctionnement sur l'exercice 2018 : 74 152,39 € en section de fonctionnement, 8 946,99 € en section d'investissement.

Les nouvelles normes environnementales interdisent les traitements utilisant les produits phytosanitaires pour les espaces publics, excepté l'intérieur des cimetières et des terrains de sport. Certains espaces seront remis en herbe et tondus.

Le 24 février 2018, s'est déroulée la journée citoyenne de travaux bénévoles. M. le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé aux diverses tâches réalisées ce jour-là.

Voici la liste des volontaires :

Mmes Amans Marie-Thérèse, Cans Brigitte, Claret Irma, Claret Valérie, Gensler Édith, Guyard Édith, Irla Agnès, Laurent Anne, Laurent Marcelle, Marty Odette,
MM. Amans Didier, Bastié Guy, Cancian Jean-Louis, Claret Joseph, Claret Jean-Jacques, Cavalli Bernard, Irla François, Marchant Marcel, Marquier Alain, Prost Dominique.

Suite à la dernière tempête, plusieurs arbres se sont abattus sur les voies communales. Il a été procédé à un rétablissement rapide de la circulation.

La plus ancienne cloche (fondue en 1598) du système campanaire présente une usure préoccupante de son système de fixation et du joug. Une demande de devis sera faite auprès de l'entreprise Laumaillé qui est chargée du contrôle annuel de cette installation.

Des sépultures vont s'installer progressivement sur les concessions récemment attribuées dans le cimetière nord. Il est nécessaire de procéder à l'abattage de certains cyprès.

Vendredi 13 avril

Par délibération, le conseil désigne ses représentants au sein du syndicat mixte « Haute-Garonne Environnement ». Sont élus à l'unanimité :

déléguée titulaire : Mme Édith Genssler, délégué suppléant : M. Didier Amans.

En application de la loi Notre, le syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées va être dissous par M. le Préfet. Par délibération, le conseil décide d'approuver la répartition de l'actif et du passif de ce syndicat au bénéfice du conseil départemental de la Haute-Garonne.

Par délibération, le conseil décide la réparation du système de fixation de la cloche supérieure de l'installation campanaire. La mission est confiée à l'entreprise Laumaillé pour un coût total de 2 628 €. Cette dépense sera inscrite au budget 2018. Pour couvrir cette dépense, des demandes d'aides seront transmises au conseil départemental ainsi qu'à la direction régionale des affaires culturelles.

Le compte de gestion 2017, réalisé par le receveur municipal, est adopté à l'unanimité.

Par délibération, le conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition.

Taux (en %)	2017	2018
Taxe d'habitation	10,05	10,05
Taxe foncier bâti	10,46	10,46
Taxe foncier non bâti	65,07	65,07

Le budget 2018 est voté à l'unanimité.

Budget 2018	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	185 443 €	185 443 €
Investissement	23 963 €	23 963 €

L'opération « bouchage de nids de poule » aura lieu prochainement sur les voies communales. Une commande d'enrobé (1 tonne) sera effectuée auprès de la communauté de communes Terres du Lauragais.

La statue de sainte Germaine, située sur un espace communal, en bordure de la route départementale 11 (La Paillasse), fut offerte à la collectivité en 1875 par M. Trantoul.

Cette statue métallique, représentant la bergère, vient de faire l'objet d'une restauration. C'est à un caragoudais, M. Rémi Amans, que nous devons cette rénovation particulièrement réussie.

Le conseil félicite et remercie M. Rémi Amans pour sa contribution à la conservation de notre patrimoine communal.

Vendredi 29 juin

Écoles de Tarabel :

Par délibération, le conseil approuve le recrutement de deux agents contractuels au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 (emploi non permanent de 23 h par semaine).

Par délibération, le conseil approuve la création d'un poste d'adjoint technique de 32 h par semaine (suite à un départ à la retraite).

Point travaux :

- L'entreprise de plomberie MOYNET, suite aux désordres provoqués par une micro fuite aux salles d'archives de la mairie, a mandaté à ses frais un peintre pour la remise en état. Les moisissures ont été traitées, les surfaces ont nécessité la reprise d'enduits.
- Cet été devrait voir l'ouverture du chantier concernant le remplacement de toutes les lampes d'éclairage public par des dispositifs à leds, dans un but d'économie d'énergie.
- Le contrôle annuel des installations électriques a mis en évidence la non-conformité de certains modules du tableau électrique de la salle des fêtes. L'intervention de l'électricien Queva, effectuée récemment, a permis la remise aux normes de cet équipement.
- Mandatée par la communauté de communes des Terres du Lauragais, l'entreprise d'Agostin a procédé fin mai au fauchage des accotements des voies communales. Un second passage est programmé pour la deuxième quinzaine d'août (accotements et fossés).
- L'opération « bouchage des nids de poule » 2018 a permis de sécuriser les parties les plus fragiles de la voirie communale. Le conseil remercie les élus qui ont réalisé ces réparations (MM. Yvon Puybusque, Didier Amans, Jean-Louis Cancian).
- Le conseil remercie Mme Anne Laurent pour les diverses plantations ornementales sur la place Jean-Marc Moulin, à proximité de l'église, sur l'espace sainte Germaine.
- Le remplacement de la gouttière du toit de l'église (partie sud) a été réalisé récemment par l'entreprise Maurel pour un coût de 1 107, 60 €.

Questions diverses :

Écoles de Tarabel : Le SIVUSEM est maintenant officiellement dissous. Les effectifs du groupe scolaire semblent devoir se stabiliser (d'après les prévisions actuelles).

La nouvelle crèche de Caraman est pratiquement terminée, son ouverture est prévue pour la fin août 2018.

Pour agrémenter la fête locale de début septembre, des chapiteaux seront installés comme à l'habitude, en modifiant leur disposition pour mieux répondre aux impératifs de sécurité.

Vendredi 21 septembre

Par lettre datée du 3 septembre 2018, M. le Président de la communauté de communes des Terres du Lauragais propose aux maires une modification de la gestion de la voirie communale. La gestion du pool routier est actuellement réalisée commune par commune. La modification proposée nous conduirait à gérer l'enveloppe allouée par le conseil départemental en « pot commun » sur le territoire des Terres du Lauragais.

Pour poursuivre une gestion de proximité, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable à la modification proposée, charge M. le Maire de répondre par lettre, en demandant également que le réseau routier de Caragoudes, retenu pour la compétence voirie, soit calqué sur celui de l'ex Cœur Lauragais.

La sécheresse 2016 a provoqué des dégâts sur des bâtiments communaux (salle des fêtes et maison des associations). L'assureur de la commune, GROUPAMA, a mandaté un expert en 2017. Le rapport d'expertise préconise certains travaux (traitement des fissures, remise en état). Le montant prévu des travaux à réaliser s'élève à 13 270,53 €, avec une franchise à la charge de la commune de 3 050 €.

Le conseil donne son accord à cette proposition.

Les travaux de réfection des fixations et du joug de la cloche historique sont terminés.

Mme Amélie Martinez fait le compte rendu précis des dernières décisions de l'ESIT (écoles de Tarabel). Le conseil municipal donnera son avis sur les modifications proposées lors d'une prochaine séance.

Par délibération, le conseil affirme son attachement à un réseau de finances publiques de proximité et de pleine compétence, demande la pérennisation du centre de Caraman-Lanta.

Le conseil municipal félicite le comité des fêtes de Caragoudes et tous les volontaires qui ont permis le bon déroulement et la belle réussite des animations proposées lors de la fête locale de début septembre. Convivialité et bonne humeur ont régné lors de ce rendez-vous annuel.

Le réseau d'eau potable, desservant le hameau de Falgayrac, nécessite un renforcement pour alimenter correctement les prochaines constructions. Réseau 31, syndicat des eaux, procède à la définition des travaux nécessaires. Dès que possible, le conseil devra donner son avis sur les travaux à effectuer et la dépense à engager.

Mme Emmanuelle Delon, locataire de l'appartement de l'ancienne école, signale la vétusté de la porte d'entrée. Le conseil envisage une rénovation. Plusieurs devis seront proposés lors d'une prochaine séance.

Mme Nabila Haddad, qui assurait l'entretien des locaux de la mairie, vient de remettre sa démission suite à sa nomination à temps complet au service de la nouvelle crèche de Caraman. Le conseil décide d'étudier les propositions de prestataires, intervenant 1 à 2 fois par mois, afin de maintenir les locaux municipaux en bon état.

Mme Anne Laurent signale les désagréments causés par la divagation des chiens errants.

Vendredi 26 octobre

La conférence intercommunale pour la gestion de l'école de Tarabel souhaite modifier les tarifs de la garderie à partir du 1^{er} janvier 2019. Par délibération, le conseil approuve à l'unanimité cette proposition, fixant les nouveaux prix comme suit :

Garderie	Matin	Soir	Mercredi après-midi
Foyer imposable	0,92 €	1,51 €	6,30 €
Foyer non imposable	0,65 €	1,06 €	4,41 €

Il est rajouté un tarif supplémentaire pour tout retard : après 18h30, 5 € toutes les 15 minutes.

La communauté de communes met à disposition des communes un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme. Le conseil communautaire propose de valider l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition. La future convention retire en particulier du domaine d'intervention du service instructeur : le contentieux, le contrôle de conformité, la police de l'urbanisme.

Le conseil, par délibération, autorise M. le Maire à signer cet avenant.

La communauté de communes des Terres du Lauragais a décidé l'installation d'un membre suppléant par commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Par délibération, le conseil désigne à l'unanimité Mme Anne Laurent au poste de suppléante au sein de cette commission.

Lors de la séance du 24 septembre 2018, le conseil communautaire des Terres du Lauragais a approuvé la mise en conformité des statuts avec les nouvelles compétences. Le conseil approuve, par délibération, les statuts modifiés (6 pour, 0 contre, 3 abstentions). M. le Maire précise que, en ce qui concerne la gestion de la voirie, la proposition de « pot commun » pour le pool routier 2019-2021 n'a pas été retenue. Le réseau routier communal sous compétence des Terres du Lauragais reste identique.

Par délibération, le conseil décide d'octroyer à M. le receveur municipal une indemnité annuelle de conseil, au titre de l'exercice 2018, de 233,68 € brut.

Par délibération, le conseil fixe l'indemnité pour le gardiennage de l'église à 120,97 € pour l'année 2018.

M. le Maire informe le conseil des conclusions de l'étude concernant le renforcement en eau potable du hameau de Falgayrac. Les travaux nécessaires seront pris en charge par Réseau 31.

L'opération de remplacement des anciennes lampes de l'éclairage public par des leds est en cours. En raison des retards constatés, le syndicat d'électricité de la Haute-Garonne a décidé des pénalités de retard (6 735 €) au détriment de l'entreprise INEO, chargée du chantier.

La loi du 20 juin 2018 impose la protection des données à caractère personnel. L'agence technique départementale nous apporte son assistance afin de mutualiser les coûts engendrés par les services d'une société spécialisée. La prestation ne donnera pas lieu à facturation et sera comprise dans le montant de la cotisation annuelle d'adhésion à l'agence. M. le Maire a désigné Mme Valérie Claret, secrétaire de mairie, comme relais RGPD (règlement général sur la protection des données).

Le syndicat mixte « Haute-Garonne Numérique » a programmé la mise en service de la fibre optique sur l'ensemble du département. Pour notre commune, ce service internet devrait être disponible entre juin 2021 et mai 2022.

Le 11 novembre 2018, nous marquerons le centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale. Ce jour-là, les cloches sonneront durant 11 minutes à partir de 11h00. La cérémonie du souvenir, avec dépôt de gerbe, aura lieu à 12h00.

A compter du 1^{er} janvier 2019, entre en vigueur la réforme de la gestion des listes électorales. La commission administrative est remplacée par une commission de contrôle chargée d'opérer un contrôle a posteriori sur les décisions du maire et d'examiner les recours éventuels des électeurs. Mme Édith Genssler, conseillère municipale, est désignée membre de cette commission qui comprend également un délégué désigné par le préfet et un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Vendredi 14 décembre

Lors des orages de 2017, les dégâts dus aux coulées de boue ont nécessité le nettoyage de voies et le curage de fossés. Ces opérations conduites par la communauté de communes présentent un reste à charge pour notre commune de 434,38 €

Le conseil approuve cette disposition à l'unanimité, décide de modifier le budget 2018 pour couvrir cette dépense.

Le conseil autorise M. le Maire à signer une convention autorisant le syndicat de l'énergie de la Haute Garonne (SDEHG) à procéder aux travaux de raccordement électrique d'une nouvelle habitation située dans le hameau de Falgayrac.

L'entretien des locaux de la mairie est confié à l'association AILES de Revel pour un montant annuel de 699 € représentant 3 heures par mois.

Le remplacement de la porte d'entrée de l'appartement de l'ancienne école, actuellement en location, est confié à l'entreprise Lacroix (827.20 € TTC).

L'entente pour la gestion de l'école de Tarabel propose l'achat d'une armoire réfrigérée aux normes (590 € HT), le remplacement des volets vétustes du réfectoire par des volets électriques (2 986,40 HT), la mise en place du plan de maîtrise sanitaire, document requis en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire (1 258,32 € HT).

Le Conseil approuve ces choix à l'unanimité.

La présentation des vœux aura lieu le 27 janvier 2019.

ETAT CIVIL 2018

Naissance

Petridis Lou

10 juin 2018

Mariage

Néant

Décès

Darolles Victorine

4 février 2018

Escande Geneviève veuve Moulin

30 novembre 2018

Pélissier René

1er décembre 2018

LES NOUVEAUX CARAGOUDAIS

Cancian Marguerite, Valette Jonathan Les Carbennes

Gazagnes Juliette, Lefebvre Laurine,
Tatoué Perle Falgayrac

Famille Faget Falgayrac

INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie :

Les jours et heures d'ouverture de la mairie sont les suivants (hormis les jours fériés):

- le mardi : permanence de 15 heures à 19 heures,
- le vendredi : permanence de 9 heures à 12 heures,

Tél. : 05.61.83.79.06 Courriel : mairiecaragoudes@orange.fr

Prêt de la salle des fêtes :

La salle des fêtes peut être louée à toute personne de la commune qui en fait la demande.

Les conditions sont les suivantes :

- déposer sa demande en mairie au moins trois mois avant la date retenue,
- fournir une attestation d'assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages éventuels,
- verser une caution de 305 € dans tous les cas,
- signer une convention d'utilisation rappelant les conditions du prêt,
- les frais de fonctionnement demandés sont définis dans le tableau ci-dessous :

ETE 1/05 au 31/10	50 €
HIVER 1/11 au 30/04	70 €

Recensement dans le cadre de la Défense Nationale :

Tous **les français atteignant l'âge de seize ans** doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Aux termes d'un décret du 29 mars 2002, (paru au Journal Officiel du 3 avril 2002), ils disposent d'**un délai de trois mois**, à compter de leur date d'anniversaire, pour accomplir cette démarche, **indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

Ramassage des ordures ménagères :

La collecte des ordures ménagères a lieu le LUNDI MATIN. Déposez vos ordures le dimanche soir, de préférence.

Quand un lundi est un jour férié, la tournée de remplacement a lieu le mardi matin. Dans ce cas seulement, nous vous conseillons de sortir vos ordures le lundi soir.

Des bacs de collecte sélective sont mis à votre disposition sur la place du village.

Déchèterie :

La commune de Caragoudes faisant partie du SIPOM, vous pouvez vous débarrasser de vos objets encombrants en les apportant à la déchèterie de Caraman.

Tél. : 05.61.81.43.79

La déchèterie est ouverte tous les jours du mardi au samedi (hors jours fériés) de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H.

Carte nationale d'identité et passeport :

Les demandes de carte d'identité et de passeport doivent s'effectuer auprès d'une mairie équipée d'une station biométrique (communes les plus proches : Lanta, Villefranche de Lauragais, Montgiscard, Revel). Il est conseillé de prendre rendez-vous.

Listes électorales :

A compter du 1er janvier 2019 et avec l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique, toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6e vendredi précédant ce scrutin (jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin pour les scrutins organisés en 2019).

Pacte civil de solidarité :

Un décret publié au journal officiel du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune),
- soit à un notaire.

NUMÉROS ET LIENS UTILES

① Urgences 112 (téléphone mobile)

SAMU → 15 GENDARMERIE → 17 POMPIERS → 18

② Communauté de communes des Terres du Lauragais

73 avenue de la Fontasse - 31290 Villefranche de Lauragais

- Tél 05 31 50 45 50

- www.terres-du-lauragais.fr

③ Écoles de Tarabel

- école maternelle : Tél. 05 61 83 28 88

- école élémentaire : Tél. 05 61 83 16 70

④ Eau potable SIEMN (syndicat des eaux de la Montagne Noire)

Zone d'activité de Lourman - 31460 Mauréville

- Tél. 05 62 18 62 62

- Fax 05 62 18 62 63

- www.i-emn.fr

⑤ Ordures ménagères SIPOM (syndicat pour les ordures ménagères)

Chemin de la Pomme - 31250 Revel

- Tél. 05 62 71 22 83

- www.sipom.fr

- www.trifyl.fr

⑥ Trésor Public

23, cours Alsace Lorraine - 31460 Caraman

Tél. 05 61 83 10 64

⑦ Collège enseignement secondaire

Avenue de Revel - 31460 Caraman

Tél. 05 62 18 82 50

⑧ Gendarmerie Nationale

Route Villefranche - 31460 Caraman

Tél. 05 62 18 70 10

⑨ Centre de secours (pompiers)

Boulevard Galliéni - 31460 Caraman

Tél. 05 61 83 18 98

⑩ EDF Accueil

- ERDF Dépannage urgence 24h/24 7j/7

Tél. 0972 675 031

- ERDF Accueil raccordement Électricité

Tél. 0810 203 835

Site officiel de l'administration française : www.service-public.fr



OPÉRATION TRANQUILLITÉ – VACANCES

Si vous vous absentez pour une période prolongée, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, remplissez le formulaire ci-dessous et rendez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie afin de vous inscrire à l'opération tranquillité vacances.

En cas de retour inopiné ou de modification de la date et/ou de la durée de vos congés, n'oubliez pas de prévenir votre commissariat de police ou votre brigade de gendarmerie.

DEMANDEUR

NOM (en capitales) : _____ Prénom : _____

QUALITÉ : Particulier Commerçant

ADRESSE (N° - Voie - Lieu-dit, ...) _____

Code Postal : _____ Ville : _____

PÉRIODE D'ABSENCE

Du : _____ Au : _____

TYPE ET CARACTÉRISTIQUE DU DOMICILE OU DU COMMERCE

Maison Appartement Commerce

Etage : _____ N° de Porte : _____ Digicode : _____

Existence d'un dispositif d'alarme : OUI / NON

Si oui, lequel ? _____

PERSONNE À AVISER EN CAS D'ANOMALIE

Nom : _____ Prénom : _____

CP : _____ Ville : _____

 _____

Possède-t-elle les clés : OUI / NON

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Lieu de vacances : _____

Êtes-vous joignable pendant votre absence ?
OUI/NON

Si oui, à quelle adresse ? _____

 _____

Courriel : _____ @ _____

AUTRES RENSEIGNEMENTS À PRÉCISER

Le déclarant certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Il déclare : "Je m'engage à aviser le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie de tout retour anticipé."

Date :

Signature du demandeur :

Le SIPOM met à disposition des habitants des composteurs individuels

Le SIPOM propose des composteurs individuels de 340 litres, en plastique recyclé, et le compostage peut également être réalisé en tas.

Vous pouvez réserver votre composteur par l'intermédiaire du site www.sipom.fr, ou par téléphone au SIPOM : 05 62 71 32 96.

Un agent du service animation/communication viendra l'installer avec vous sur rendez-vous. Un suivi sera ensuite assuré une fois par an environ.



Nous remercions par avance tous les habitants qui s'impliquent au quotidien dans la gestion autonome de leurs déchets.

Le compostage est en effet une gestion éco citoyenne de ses déchets de cuisine et de jardin. A l'heure actuelle, la réduction des déchets est un enjeu primordial pour les collectivités locales et leurs administrés.

Les poubelles des français contiennent plus de 35% de déchets de cuisine, c'est-à-dire tous les restes de repas, les fruits et légumes abimés, les épluchures de fruits et légumes et d'autres déchets biodégradables (mouchoirs, essuie-tout, fleurs fanées, ...). Ces déchets organiques représentent une quantité non négligeable de déchets à ne pas mettre dans les ordures ménagères.

Cette gestion de proximité permet de diminuer la quantité des ordures ménagères, de valoriser un déchet biodégradable et de récupérer sur place du compost de bonne qualité.

Service de broyage de végétaux à domicile proposé par le SIPOM :

Le broyage permet d'obtenir du paillage de bonne qualité : les végétaux broyés peuvent être utilisés pour pailler haies et massifs ; une épaisseur de 12 à 15cm est nécessaire pour pouvoir limiter efficacement la pousse des herbes concurrentes et conserver l'humidité. Ils peuvent être également utilisés pour protéger la terre du jardin potager des aléas climatiques (gel, sécheresse, forte pluie, vent... etc)



• Comment effectuer un bon paillage ?

- ✓ Désherbez votre terrain
- ✓ Choisissez le type de paillage
- ✓ Epandez le matériel choisi en couche épaisse

Le SIPOM propose un **service de broyage à domicile** avec une convention à signer entre le particulier et le SIPOM. A ce jour : les tarifs sont les suivants :

- Forfait de 40€ : le déplacement, l'installation et 1 heure de broyage avec l'opérateur du SIPOM

- Heure supplémentaire : 20€. Toute heure commencée sera comptabilisée et facturée.

Le verre se trie partout et se recycle à l'infini !

Tristes constatations du SIPOM de Revel qui assure la collecte du verre sur le territoire : après analyse des ordures ménagères, il y a encore trop de verre dans celles-ci : pots de yaourts en verre, flacon de vernis à ongles, flacon de parfum..... une bouteille en verre sur trois mises sur le marché s'y trouve.

Une bouteille de 75cl égale 300g de verre. Sur ce territoire, ce sont 330 tonnes de trop dans les ordures et qui pèsent lourd dans la facture. C'est beaucoup trop.

Chacun est un premier maillon de la chaîne du recyclage et doit prendre conscience qu'en réalisant rigoureusement le geste de pré-tri, le verre d'emballage sera recyclé à 100% et à l'infini.

Le verre est transformé en calcin, fondu et redonne une pâte de verre. Aussi est-il redit : « Pensons aux économies d'énergie et à la préservation des ressources naturelles sans oublier les éboueurs pour lesquels la présence de verre dans les poubelles peut être dangereuse ». Le SIPOM remercie toutes les personnes qui ont adopté le «geste verre » permettant de collecter plus de 1000 tonnes par an dans les colonnes à verre.

Que peut-on mettre dans les conteneurs à verre ? **Tout le verre d'emballage, bouteilles, flacons, bocaux et pots, flacons de parfum.**

Si vous souhaitez des éléments complémentaires, n'hésitez pas à contacter le SIPOM au 05.62.71.32.96 ou



www.sipom.fr

Comité des Fêtes de CARAGOUDES

Chères Caragoudaises, Chers Caragoudais,

En ce début d'année 2019, il m'est donné l'occasion de vous présenter le bilan des manifestations organisées en 2018 par le Comité des Fêtes, comité composé de 13 membres cette année, mais aussi renforcé par un grand nombre de bénévoles qui nous ont prêté main forte lors de notre fête locale.

Le 21 janvier 2018, le traditionnel rendez-vous autour de la galette des rois a permis à la municipalité ainsi qu'aux différentes associations de vous présenter leurs vœux et les enfants ont eu le plaisir de recevoir, comme chaque année, le cadeau du Père Noël. Il y a eu à cette occasion l'inauguration du blason de la commune de Caragoudes, réalisé par Bernard Velay, blason qui fut pour nous une source d'inspiration puisque nous avons eu le plaisir de vous remettre, lors de notre tournée en Août, un magnet le représentant.

Le loto du printemps a eu lieu le 18 mars, nous avons pu ainsi éviter la concurrence du loto des pompiers de Caraman, et les habitués se sont déplacés de très loin encore cette année. Les oreillettes et les crêpes confectionnées pour l'occasion par les membres du comité ont eu un franc succès !

Cette année encore, nous vous avons proposé une soirée grillades et musique, gratuite pour les Caragoudais, le 23 juin à l'occasion de la fête de la musique. Malheureusement, une petite centaine de personnes était présente, dont la moitié, extérieure à la commune. Nous avons organisé également en après-midi, un jeu de piste pour les enfants, une petite quinzaine ont répondu présent ! La partie karaoké, animée par Patrice Racaud en soirée, a eu un franc succès, la soirée dansante qui a suivi, un peu moins. Nous réfléchissons à une autre formule pour cette année 2019 avec un changement de période pour alléger un peu le mois de juin qui est bien souvent très chargé pour les familles ayant des enfants scolarisés.

Le samedi 18 août, les membres du comité ont participé, pour la deuxième fois, à la course radeau organisée par le comité des fêtes de Caraman, lors de leur fête locale. Peu de participants à cette course avec seulement 4 radeaux sur l'eau, un sentiment de frustration autant du côté des participants que de celui des supporters, pour une course « éclair » d'une 10^{aines} de minutes sans réel challenge à relever ! Il y avait beaucoup moins de spectateurs cette année, à l'exception des nombreux supporters Caragoudais qui étaient au rendez-vous pour soutenir leur équipe.

Notre fête locale s'est déroulée du 31 août au 2 septembre, avec cette année une nouveauté, la soirée du vendredi soir TAPAS/BANDAS avec la banda de Caraman. Ce fut un franc succès pour ce premier jour d'ouverture de la fête ! Le samedi a été une journée toujours aussi remplie et intense avec encore 32 équipes inscrites pour le tournoi de pétanque l'après-midi et plus de 200 personnes pour le repas du soir. La deuxième partie de soirée a été animée par le DJ OCEANIS. Le dimanche, après la messe et l'hommage rendu aux 17 enfants de Caragoudes, morts pour la patrie lors de la 1^{ère} guerre, un apéritif a été offert à tous ceux qui ont voulu prolonger un peu ce rassemblement. Enfin, le loto en après-midi a clôturé ces 3 jours de fêtes édition 2018 !

Nous avons terminé l'année sur une note très positive, avec une belle réussite lors de notre fête locale. Ce succès est en grande partie, dû à une très forte implication de tous les membres du comité qui ont su surmonter un sous-effectif passager ce WE là, mais aussi dû à l'aide précieuse de nombreux bénévoles qui ont répondu présent à cette occasion !

Un grand merci à vous aussi, tous les Caragoudais, pour votre générosité lors de notre tournée pour la fête. Grâce à vous, nous pouvons continuer à investir dans divers équipements qui facilitent l'organisation de nos différentes manifestations. Cela nous permet d'innover et de prendre aussi quelques risques sur les animations que nous vous proposons pour essayer de trouver les formules qui plaisent au plus grand nombre.

N'hésitez pas à venir rejoindre notre équipe, nous avons besoin de vous pour trouver les idées et les énergies nécessaires à la production d'un programme de qualité pour vous divertir à nouveau cette année ! Notre Assemblée générale aura lieu le **25 Janvier 2019 à 21h**, il y sera présenté les grandes lignes de l'année qui s'offre à nous.

Au nom de tous les membres du Comité des fêtes, je vous présente tous nos meilleurs vœux pour l'an 2019 !

La présidente, Muriel Bergé-Nguyen



FOYER RURAL DE CARAGOUDES

Chers Caragoudais,

Voici un petit récapitulatif de nos activités 2018.

Comme tous les ans, nous avons participé aux vœux de la municipalité, moment de partage de la traditionnelle galette des rois. Nous avons tous ensemble remercié M. CASADO, sculpteur de CARAGOUDES, pour la plaque commémorative posée au château de SAUNE.

Plaque que nous avons inaugurée lors de la précédente journée du patrimoine où nous avons fêté le commandant LESPINASSE DE SAUNE avec l'équipe de SAYRAC. Le commandant habita au château de SAUNE, fut maire de CARAGOUDES, mourut à SAYRAC mais surtout il commanda l'Isère, le bateau qui transporta la Statue de la Liberté à NEW-YORK.

D'autres remerciements ont été adressés à M. VELAY pour la création du blason de Caragoudes qu'il a gentiment offert à la commune.



Au mois de mars, nous avons reçu les SANTUFAYONS. Ils ont joué pour nous leur nouvelle pièce de théâtre.

A Pâques, cette année, les enfants sont venus avec leurs parents pour la chasse aux œufs et tous ensemble nous avons partagé le petit déjeuner « fait maison ».
Une matinée que nous renouvellerons avec grand plaisir.

Afin de bien préparer l'arrivée de Noël, le foyer a proposé une « après-midi jeux » sympathique, le 2 décembre. Lors des différentes activités, les petits et les grands ont pu partager un moment convivial.



Les cours de gym continuent à la salle des fêtes tous les mardis de 19h30 à 20h30.

La bibliothèque est ouverte tous les mardis après-midi et tous les premiers samedis du mois. Nous tenons à vous rappeler que c'est un lieu de rencontre où l'on ne partage pas seulement la lecture mais aussi les idées, les jeux, les goûters, tout cela dans la bonne humeur. Venez nombreux nous rejoindre, la porte est ouverte à tous !

Pour tout renseignement concernant les activités du Foyer Rural :
edith.genssler@sfr.fr

« Le foyer rural fonctionne pour vous et avec vous mais ne peut rien faire sans vous. »

L'équipe du foyer vous présente à tous et toutes ses meilleurs vœux pour l'année 2019.

Association Communale de Chasse Agréée

Chères Caragoudaises et chers Caragoudais,

En cette fin d'année 2018, nous avons perdu notre ami René Pelissier qui fût l'un des piliers fondateurs de nos deux associations, communale et intercommunale.

Toujours l'œil vif et de bon conseil, il a chassé parmi nous longtemps et a continué à venir aux assemblées générales de l'ACCA, dont il était président d'honneur, pour se tenir au courant de l'évolution de notre loisir.

La saison écoulée a été encore une fois bonne au niveau des effectifs, nous avons accueilli de nouveaux membres, et les chasseurs caragoudais sont à féliciter pour leur respect de règles et des consignes de sécurité.

En Juillet a eu lieu sur certains terrains de la commune, une épreuve du Pointer Club de France pour un Test d'Aptitudes Naturelles (TAN), permettant à de jeunes chiens d'être mis en présence de gibier sans tir . Cette manifestation a attiré de nombreux chiens et malgré la chaleur a été une belle réussite.

Nous continuons à être à l'écoute des propriétaires pour aider et réguler en cas de dégâts et intervenir le plus rapidement possible.

Pour l'année 2019 qui s'annonce, le bureau et les membres de l'ACCA vous présentent ainsi qu'à vos familles leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur.



Histoire d'une statue.



En parcourant la route départementale 11, dans l'ascension de la côte de la Paillasse, vous apercevez, au détour d'un virage, la statue d'une bergère.

M. Rémi Amans a récemment repeint avec goût et application ce monument de notre patrimoine communal.

Vous êtes nombreux à apprécier cette œuvre de restauration, nombreux également à vous interroger sur l'histoire de cette statue.

La consultation de quelques archives, en particulier le fonds transmis à la commune par la famille Pénavayre, nous a permis d'obtenir quelques informations sur cette statue en fonte, située dans un bel espace de verdure.

Cette bergère est une représentation de sainte Germaine de Pibrac. Les inscriptions qui figurent sur la socle depuis l'origine nous mettent sur la piste. En effet, nous pouvons lire :

**Sainte Germaine, priez pour nous
Fait par R.D. Trantoul, 1875**

D'après les sources à notre disposition, l'histoire de cette statue peut être résumée ainsi :

Un habitant de Caragoudes fut à l'origine de l'implantation de cette statue. Il se nommait R.D. Trantoul. Exerçant le métier de charpentier maçon, il était décrit petit et maigre de taille. Surnommé *Cardine*, il était toujours porteur d'un bâton d'un mètre, lui servant à la fois de canne et de mesure. Également marguillier, il demeurait au lieu-dit « La Paillasse ».

Le dix-neuvième siècle était déjà bien avancé quand il manifesta le vœu suivant :

Nostré Ségné, sé mé baillats uno bello fenno, bous croumpi uno santo Germéno. (Notre Seigneur, si vous me donnez une belle épouse, je vous achète une sainte Germaine).

Son vœu fut exaucé. En reconnaissance, il céda à la commune une parcelle de terrain et construisit lui-même le socle destiné à recevoir la statue.



Vœux 2018



Festivités



Festivités



Les arts en décembre



11 novembre 2018



BONNE ANNEE
2019